



Lettre de l'association Vivre en Famille

Décembre 2005

Au service de la famille, des personnes handicapées mentales – enfants et adultes

Ces enfants Qui nous font grandir



12 et 13 novembre 2005 Réunion annuelle des familles ayant adopté un enfant « différent »

Deuxième temps fort de l'année pour l'Association. Après avoir mis en avant l'adoption étrangère (Djibouti) en mai dernier « VIVRE EN FAMILLE » accueillait récemment les familles adoptives d'enfants handicapés. Venant souvent de départements éloignés, c'est plus de 100 personnes, enfants et adultes, présentes au gîte de « La Foulquière » à Joué-Du-Bois, mis à notre disposition par Christine et Pierre Calleja. Temps de travail, d'échanges, de divertissements (voir ci-après) ce week-end a été l'occasion une fois de plus de mesurer le bonheur de ces enfants au milieu des fratries : ces enfants rient, jouant, courant sans que leur comportement puisse les distinguer de leurs frères et sœurs « ordinaires ».

Et que dire du rayonnement qui émane de ces couples, de celles et ceux qui sont allés au devant de ces enfants. Ils ont su ouvrir leur cœur pour les aimer comme les enfants de leur propre chair et pour leur donner une vraie place au sein de leur famille.

Leur présence signifie aussi l'attachement sans réserve qu'ils manifestent à l'Association, à l'équipe qui a été au centre de leur projet, le lien avec l'enfant et, nous l'espérons un peu, le guide et un soutien.

Les deux dernières adoptions d'enfants « différents » réalisées ces derniers mois ont bien montré (pardon pour cette immodestie) la qualité de notre professionnalisme porté par des valeurs humaines, fondement même de l'Association.

En effet, ces dossiers en charge des Services Sociaux, « proches géographiquement » de l'Association n'ont pas été gérés, c'est bien le moins qu'on puisse en dire, avec la compétence nécessaire tant en ce qui concerne l'aspect administratif que les conditions d'hygiène et de confort du placement en famille d'accueil d'un des deux enfants.

Ces adoptions ont été possibles grâce à la détermination d'Edith LABAISSE, Responsable de l'Organisme d'Adoption.

Sans son insistance répétée et ses propositions des futurs parents (et quels parents !), ces enfants seraient encore à ce jour privés de famille.

L'action sociale que nous menons, réunissant ainsi pour la vie un enfant abandonné parce qu'il est handicapé et sa famille d'adoption, relève bien d'un **Service Social au bénéfice de la Collectivité**. Il faut ajouter que tout ce travail est réalisé gratuitement pour la famille, et c'est la moindre des choses, mais aussi pour le département qui voit avec le départ de l'enfant, s'effacer une charge financière non négligeable. Aussi pour ces deux dossiers difficiles, mais comme les précédents, aurions-nous apprécié, à défaut de considération qui désormais nous est refusée, un petit signe de gratitude de cette Collectivité Départementale. A l'évidence nos actions sociales et leurs résultats dans le département et sur l'ensemble du territoire n'intéressent pas ses dirigeants.

Mais, ne restons pas sur ce triste constat, revenons à ce week-end et précisément le samedi soir où parents et enfants n'ont pas caché leur joie de vivre sur la piste de danse donnant libre cours à l'expression d'un vrai bonheur en famille.

La voilà notre gratitude !

Vous, pour tous ces enfants abandonnés et pour ces familles témoins d'amour et d'humanité, continuez à nous soutenir. Merci.

Maurice LABAISSE, Président

12 et 13 novembre 2005- PROGRAMME



Réflexions juridiques et financières sur les mesures de protection pour nos enfants et notre conjoint

Devant une assistance attentionnée, notre notaire pour la circonstance a présenté les multiples aspects des différentes mesures de protection que peuvent prendre les parents.

I – SUCCESSION : Que se passe-t-il si rien n'est prévu ?

1/ Décès d'un des parents : c'est l'administration légale qui prévaut, sous l'autorité du conjoint survivant.

2/ Décès des 2 parents : les enfants sont mis sous tutelle ; le tuteur étant désigné par le juge des Tutelles. En général, il choisit un parent proche.

II – SUCCESSION : Que peut-on prévoir ?

1/ Le testament : soit olographe, soit notarié, soit mystique. Sous une des ces trois formes, chaque parent peut exprimer ses dernières volontés ; comme par exemple de nommer le tuteur de ses enfants.

2/ La donation entre époux

3/ Modification ou changement de régime matrimonial

4/ Donation d'un bien ou d'une somme à un enfant : « rapportable » au jour du décès du parent donateur.

5/ Partage de tout ou partie de son patrimoine avec la « donation-partage » : le montant donné est identique (au jour du partage) à chacun des enfants et n'est pas « rapportable » au jour du décès du parent donateur. Cette attribution peut être faite en usufruit, en nue-propriété, ou en pleine propriété.

Il existe un abattement fiscal de 50 000 € par enfant et par parent renouvelable éventuellement tous les 10 ans (un projet de loi est à l'étude afin que cet abattement soit renouvelable tous les 6 ans : effet au 1^{er} janvier 2006 si la loi est votée).

III – AUTRES PROTECTIONS

1/ Le Contrat Handicap : c'est une assurance-vie souscrite par la personne handicapée elle-même sur laquelle celle-ci verse des primes

périodiques ou un capital. Sortie en rente ou en capital.

2/ La Rente-Survie : c'est une assurance temporaire décès, souscrite par les parents pour que, à leur décès, leur enfant puisse percevoir une rente viagère ou un capital.

3/ L'Assurance-Vie avec désignation d'un bénéficiaire qui pourrait être, par exemple, l'enfant handicapé.

Ces contrats peuvent être établis par des Banquiers et/ou des Assureurs.

IV – CAS CONCRETS

Deux cas concrets ont été étudiés :

1/ Un couple avec 4 enfants (dont un enfant handicapé) et propriétaire de sa résidence principale.

2/ Ce même couple avec un patrimoine plus important.

Cette longue séance de travail, vivante, riche d'interrogations, de questions pratiques, de présentations de situations personnelles, a permis, non pas de répondre précisément à chaque cas ou à tous les problèmes particuliers mais d'apporter les connaissances juridiques de base sur lesquelles doivent s'appuyer les familles pour s'orienter vers les solutions les mieux appropriées.

Conclusion :

Chaque situation familiale étant un cas particulier, il faut absolument consulter son propre notaire avant de prendre toute décision.

Intermède permettant de reprendre quelques forces en toute convivialité



Pendant les séances de travail, les enfants sont pris en charge par des jeunes filles bénévoles. Répartis en ateliers par tranches d'âge, ils ont pratiqué le chant, la peinture, le collage, perles et tissages...



Intégration scolaire des enfants porteurs d'un handicap



Chacun s'est exprimé sur les conditions d'accueil de son enfant à l'école.

Il ressort que pour la scolarité en maternelle les difficultés sont peu nombreuses.

Cependant, dans quelques cas l'accueil en classe est limité à quelques demi-journées par semaine.

Il est noté un souhait des enseignants de bénéficier d'une auxiliaire de vie scolaire (A.V.S.).

Généralement, les enfants sont bien accueillis. Mais trop souvent, la qualité de la scolarité de l'enfant repose sur la capacité de l'enseignant à bien accepter l'enfant. Dans une même école, la situation peut s'inverser à l'occasion d'un changement de classe.

Les difficultés majeures surviennent en fin de maternelle pour le passage en primaire.

Les enseignants, d'une façon générale mal préparés à l'accueil d'un enfant handicapé, se montrent hésitants, voire s'opposent à l'admission par peur de la charge de travail. Les retards dans le programme de l'année que pourraient subir les autres élèves sont également avancés.

Ainsi, plusieurs parents ont dû, malgré de nombreuses interventions, se résigner à un changement d'établissement.

Malgré la récente loi donnant la possibilité à tout enfant d'être inscrit dans une école ordinaire, la pression reste forte, et à tous niveaux, pour orienter ces enfants « différents » vers les établissements spécialisés.

La meilleure chance pour leur intégration dans la société, c'est bien de donner à ces enfants, autant qu'il est possible, le maximum d'instruction et peu importe les redoublements de classe.

C'est donc le combat d'un grand nombre d'entre nous chacun imaginant ou mettant en place ses propres solutions.

Il a été convenu d'échanger sur ces problèmes cruciaux pour trouver la meilleure voie d'avenir pour nos enfants.

Le langage, la lecture

Le langage des enfants trisomiques reste un grand mystère. De grandes différences sont constatées d'un enfant à l'autre. Les petites filles parlent mieux en général. Les petits garçons auraient plus de difficulté. Pour quelles raisons ?

Cependant, leur compréhension est de haut niveau.

L'orthophoniste paraît le professionnel compétent à privilégier. Les activités musicales peuvent être un grand soutien et de nature à l'éveil général.

La lecture est acquise pour certains avec différentes méthodes :

- Bien lire et aimer lire
- Léo-Léa-nouvelle édition
- Jean qui rit

Attention aux pages trop chargées.

Ne pas se décourager, ni se limiter par rapport à l'âge de l'enfant. Tristan a commencé à lire à 14 ans (il en est très heureux).

Pour ces questions importantes, la communication doit exister entre les familles. Un site a été créé pour nos échanges :
« vivreenfamille@yahoo.fr »

* * *

LE FOYER DE VIE POUR ADULTES

Notre foyer occupationnel ouvert depuis mars 1996 (déjà !) accueille 19 résidents dont pour le plus grand nombre, présents depuis l'ouverture.

Logés confortablement, assistés par une équipe dévouée et intervenant pour tous les actes de la vie courante, prise en charge au quotidien dans des activités occupationnelles visant au développement des acquis et à leur bien-être, ils (elles) ont fait de cet établissement, **leur maison, leur chez-eux.**

Sur les 19 résidents seulement 5 bénéficient régulièrement de séjours dans leurs familles. Cela signifie que pour le plus grand nombre, leur seule famille **c'est l'équipe de l'Association.**

Il est donc de notre responsabilité, de notre devoir et c'est bien tout le sens de nos engagements d'accompagner ces personnes non seulement handicapées mais isolées matériellement et affectivement.

Nous leur devons une vie digne et, nous l'espérons, heureuse.

Principales sorties de l'année 2005 :

- de mars à juin : 7 journées découvertes des Marais - Observation de la faune et de la flore des marais et des rivières

- juin : Vacances d'été en Charente. Hébergement à l'Abbaye de Bassac, lieu de séminaire, retraites... Outre la découverte de l'Abbaye fondée en l'an 1000, et de ses richesses : architecture, sculptures, peintures, boiseries..., le séjour a été ponctué de visites dans la région – Eglise monolithique, promenade en bateau à Jarnac, visite d'une écluse, puis d'une chocolaterie...



- août : Journée à Saint-Malo
Visite de la ville – achats de souvenirs – dégustations de crêpes

Participation au concours « Des drôles de jardins » de la plus belle parcelle fleurie sur le thème « le vent » se déroulant à St-Fraimbault, ce projet a nécessité beaucoup d'efforts et de talents pour, à partir de semis dans la serre du foyer, planter et faire fleurir cette parcelle aux couleurs des drapeaux de Djibouti, du Congo, de l'Ethiopie, et de la Côte d'Ivoire.

Bravo à tous les jardiniers !



- septembre : nouvelle activité gym à Flers encadrée par un animateur sportif spécialisé dans la gym adaptée (atelier psychomoteur, trampolining...)

ORGANISME D'ADOPTION VIVRE EN FAMILLE – ACTIVITE 2005

Adoption française :

6 enfants à « particularité » ont été adoptés par l'intermédiaire de Vivre en Famille.

Depuis la fermeture de notre lieu de vie, il y a maintenant 3 ans et dans l'attente de sa réouverture, comme pouponnière, (mais avec quelles aides financières ?) les départements continuent à nous solliciter pour l'adoption de leurs pupilles handicapés.

C'est sous cette forme incommode, onéreuse pour l'association que nous travaillons. Mais qu'importe ces difficultés que nous espérons quand même voir disparaître un jour, ce qui compte pour nous c'est bien d'offrir une famille à tout enfant qui en est privé.

Adoption étrangère – Djibouti :

L'année 2005 a enregistré une sensible progression du nombre d'adoptions. Ainsi, 42 enfants ont fait le bonheur de couples français ; ces couples dont souvent le parcours a été difficile, long, parsemé d'embûches.

Mais du point de vue de l'Organisme d'Adoption, et nous y veillons, c'est bien le parcours de l'enfant et la qualité de son accueil dans sa nouvelle famille qui priment.

Nous rappelons à cet égard les premières lignes de notre Charte Morale « l'O.A.A. s'inscrit naturellement dans la démarche qui a présidé à la création de l'Association Vivre en Famille ; **celle de permettre à tout enfant quelque soit sa condition ou son handicap d'être aimé** ».



Voyage éclair à Djibouti pour les couples venant chercher leur enfant.

Mais quelles émotions ! Quels souvenirs ! Et un peu de fatigue tout de même...

Toute l'Equipe de VIVRE EN FAMILLE
vous présente ses meilleurs vœux pour 2006.
Votre soutien nous est précieux. Merci

DATE A RETENIR

27/05/06 : Journée annuelle des Familles
10^{ème} anniversaire du Foyer de Vie Adultes

La Lettre de l'Association «Vivre en Famille »
Association reconnue Œuvre de Bienfaisance
Directeur de la publication - Maurice Labaisse
Les Forges de Varenne, 61700 Champsecret
Tél : 02 33 37 76 88 - Fax : 02 33 37 96 10